



SEYSSES
DIRECTION DE L'URBANISME

COURRIER DE REJET TACITE DE PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF
N° 2026U-180

Dossier : PC 031547 21 U0057 M01 Déposé le : 24/03/2026 Nature des travaux : MODIFICATION DES FAÇADES Adresse des travaux : 15 RUE BERGEAUD 31600 SEYSSES Références cadastrales: 000AN0192, 000AN0193	Demandeur : SCI CONFIDENCE REPRÉSENTÉE PAR MONSIEUR CAILLEAU JÉRÔME 4 RUE LABEDA 31000 TOULOUSE
---	--

Monsieur,

Vous avez déposé une demande de permis de construire modificatif en date du 24/03/2026.

Après examen de votre demande, il a été constaté que votre dossier ne contient pas les pièces exigées par le code.

Dans un courrier daté du 10/04/2026 et qui vous a été notifié le 11/04/2026, l'administration vous a informé que votre dossier n'était pas complet.

Ces pièces complémentaires n'ayant pas été adressées à la mairie dans le délai de 3 mois à compter de la réception de la demande de pièces, votre demande a fait l'objet d'un rejet tacite conformément à l'article R 423-39 du Code de l'Urbanisme.

En conséquence, les travaux ne peuvent pas être réalisés. Je vous invite à reformuler votre demande, en l'accompagnant des pièces nécessaires à l'élaboration d'une réponse.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.

Seysses le 17 juillet 2026

Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP,

Certifié exécutoire,
Reçu en Sous-préfecture : 28/07/2026
Affiché le 23/07/2026 jusqu'au 23/09/2026

